



Collège Georges DUHAMEL  
4 place Roger Sarotin - HERBLAY

## AUTORISATIONS PARENTALES

### Année 2020-2021

## DROIT A L'IMAGE / UTILISATION DE LA VOIX

Les élèves mineurs voient leur droit à l'image et à la voix géré par leurs parents ou tuteur.

Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue ou de voix de mineurs doivent donc être précédées d'une demande d'autorisation aux parents qui précise le cadre dans lequel l'image et/ou la voix de leur enfant seront utilisées (lieu, durée, modalité de présentation, de diffusion, support). Nous vous demandons de bien vouloir compléter les autorisations ci-dessous :

Je soussigné(e)....., père, mère, tuteur, (*Rayez la mention inutile*)

de l'élève....., de la classe de.....

Activités ou manifestations	AUTORISE*	N'AUTORISE PAS*
PHOTO DE CLASSE		
PHOTO INDIVIDUELLE		
SORTIES PEDAGOGIQUES		
ACTIVITES DANS LE COLLEGE		
MANIFESTATIONS SPORTIVES		
VOYAGES SCOLAIRES		
SITE DU COLLEGE		
UTILISATION DE LA VOIX (voir au dos les informations)		

## ENVOI DE SMS

ENVOI DE SMS par le collège aux responsables de l'élève (retards, absences, exclusions ponctuelles de cours, autres...)	AUTORISE*	N'AUTORISE PAS*

*\*(Mettre une croix dans la case de votre choix)*

Date :

Tournez la page SVP

Signature des responsables légaux :



## **UTILISATION DE LA VOIX et Web radio du collège : informations**

**Dans le cadre des activités menées autour du projet Web Radio du collège ou l'utilisation de la balado diffusion, la voix de votre enfant va être enregistrée et diffusée.**

Aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les élèves ou leur famille ne sera fournie. L'utilisation de la voix de l'élève ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de porter atteinte à la réputation de l'enfant ou à sa vie privée.

Les sons seront exclusivement publiés sur le site Internet du collège Georges Duhamel : <http://www.clg-duhamel-herblay.ac-versailles.fr/>, sur le blog du collège Georges Duhamel : <http://blog.crdp-versailles.fr/journalcollegeduhamel/index.php/>.

Les sons ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

Les représentants légaux de l'élève confirment exercer pleinement les droits de leur(s) enfant(s) et reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits parentaux. Ils confirment également que leur enfant n'est lié par aucun contrat exclusif avec une société pour l'utilisation de sa voix. Aucune rémunération ou contrepartie de quelque nature que ce soit, ne sera accordée à l'enfant et à ses représentants légaux. Cette acceptation expresse est définitive et exclue toute demande de rémunération ultérieure.

La publication de sons incluant la voix des élèves identifiables ne peut se faire sans l'autorisation de l'intéressé et de ses parents (ou responsables légaux).

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui concernent l'élève est garanti. Vous pourrez donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et vous disposez du droit de retrait si vous le jugez utile.